

Image not found or type unknown



Indemnisation suite à un accident de vélo

Par **crozes jacques**, le **05/02/2017** à **09:25**

Bonjour,

J'ai eu un accident de vélo seul et sans responsabilité adverse établi puisque il s'agit vraisemblablement d'un animal m'ayant percuté et mon assureur Macif m'informe que si j'obtiens une IPP inférieure à 10% je ne serai pas indemnisé car couvert en responsabilité habitation car pas de partie adverse. Si tel est le cas aurai-je droit quand même à une indemnité pour pretium doloris car j'ai beaucoup souffert ?

Mon expertise doit avoir lieu en août 2017 suite à l'accident d'octobre 2016.

Merci pour votre réponse.